

Composition de la Commission méditerranéenne du développement durable pour 2020-2021 – Membres autres que les Parties contractantes

Adhésion des Membres autres que les Parties contractantes à la Commission méditerranéenne du développement durable, telle que recommandée par la dix-huitième Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019). Les nouveaux membres sont indiqués en gras :

- Le groupe des Autorités locales : l'**Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM)**, le **Forum of Adriatic and Ionian Cities (FAIC)**, et Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ;
- Le groupe des Acteurs socio-économiques : ANIMA Investment Network, l'**Association des chambres de commerce et d'industrie méditerranéennes (ASCAME)**, et le **Conseil économique et social de la Grèce (CESG)** ;
- Le groupe des Organisation non-gouvernementales : **ECO UNION**, le **Forum égyptien du développement durable (FEDD)**, et le **Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN)** ;
- Le groupe de la Communauté scientifique : le Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE), le Réseau méditerranéen des solutions de développement durable (Med-SDSN), and the *Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation (MEPIELAN)* ;
- Le groupe des Organisation intergouvernementales : le **Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED)**, le **Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée (GWP- Med)**, et le Secretariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ;
Parlementaires : le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD), l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), et l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM).